



## NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 068	<b>PLAN BLEU</b> <b>MOBILISATION POUR FAIRE FACE À UN CAS DE CORONAVIRUS COVID-19 PARMIS LES RÉSIDENTS</b>	13.10.2020

A l'attention de l'ensemble des résidents,  
A l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
A l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Une résidente de l'unité de vie « Les Iris » de la Résidence DEBROU, hospitalisée le 12 octobre 2020, a été testée et confirmée positive à la COVID-19, ce jour le mardi 13 octobre 2020. Immédiatement, l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire a été informée de cette situation ainsi que la famille de la résidente.

Aussi, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, mardi 13 octobre 2020 :

- 1- Une opération de dépistage de grande ampleur à la COVID-19 va être organisée afin de tester l'ensemble des résidents et des agents de la Résidence DEBROU. Le laboratoire de Biologie médicale ABO+ de JOUÉ-LÈS-TOURS va être sollicité en ce sens dans les plus brefs délais.
- 2- Dès connaissance de cette situation, tous les résidents de l'unité de vie « LES IRIS » ont été invités à rester dans leur logement et à éviter temporairement d'en sortir jusqu'à la publication des résultats des différents tests ;
- 3- Toutes les visites des familles, des proches et interventions extérieures sont suspendues pendant 7 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre au sein de la Résidence DEBROU ;
- 4- Toutes les consultations médicales et paramédicales extérieures non-urgentes sont suspendues pendant 7 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre ;
- 5- Toutes les admissions sont suspendues pendant 7 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre ;
- 6- Les personnes ayant rendu visite aux résidents au cours des derniers jours (depuis le samedi 3 octobre 2020) et les intervenants extérieurs qui sont venus dans l'établissement sont invités à se faire tester ;
- 7- La surveillance médicale, infirmière et psychologique quotidienne de tous les résidents (7 jours/7 et 24H/24) a bien évidemment été renforcée dès le mardi 13 octobre 2020.
- 8- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- 9- Un soutien psychologique à l'égard des résidents et des personnels est mis en place : j'ai demandé à ce que chaque agent référent institutionnel de la Résidence DEBROU établisse un suivi personnalisé de chaque résident ;

10- Les familles et proches, qui le souhaitent, sont invités à transmettre leurs messages à l'attention des résidents en écrivant un courriel à l'adresse suivante : [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr) (bas de la page d'accueil – à droite – « écrire à un résident »). Les courriels seront imprimés et transmis aux personnels soignants de l'unité de vie qui ne manqueront pas de les lire aux personnes concernées (à noter que ces courriers et courriels ne sont donc pas confidentiels).

11- **À ce jour, le mardi 13 octobre 2020, et à cette heure 17h40, je vous informe qu'aucun autre résident, ni aucun agent, n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19 ;**

12- **Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :**

- Port obligatoire et par tous d'un masque aux normes AFNOR dès le portail de la Résidence DEBROU ;
- Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
- Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les résidents de l'Etablissement ;
- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
- Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

**En cas de confirmation d'autres cas de COVID-19, je vous informe que j'appliquerai les mesures suivantes :**

- Prise en soin médicale et paramédicale immédiate de tout résident ou personnel positif à la COVID-19,
- Renforcement des équipes et mise en « quatorzaine » de tout personnel sujet contact,
- Surveillance médicale renforcée pour l'ensemble des professionnels et des résidents.

**Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,**

Le Directeur

A. ESSALHI



**Copie :**

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Monsieur PAUMIER Jean-Gérard**, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- **Madame AUGIS Sylvianne**, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Déléguée Départementale ARS Centre-Val de Loire

**DESTINATAIRES :** - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services - Chrono

**MISE EN APPLICATION :** Immédiate

**Folio :** 2